



VILLE de SAVERNE

Direction Etudes, Projets,  
Travaux, Patrimoine  
AS

## ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE N° 58 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des  
Départements et des Régions,  
Vu la demande formulée par Mme SAARBACH

CONSIDERANT QUE :

**Le stationnement d'un camion pour le chargement de gravats dans rue des Pères, nécessite la prise de mesures en matière de circulation et de stationnement.**

### ARRETE :

**Article 1er :** La rue des Pères sera coupée ponctuellement à la circulation de tout véhicule à hauteur du n° 3 pour permettre le stationnement d'un camion pour le chargement de gravats. Cette mesure est applicable le lundi 6 mars 2023 de 13h30 à 14h00.

**Article 2 :** La rue des Pères sera en double sens de circulation jusqu'à la hauteur du chantier pour permettre l'accès et le dégagement des riverains et des usagers du parking de la mairie.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4 :** M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . Mr le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Mme SAARBACH
- . Monsieur SUHR – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire

Saverne le 6 mars 2023

Le Maire :

Stéphane LEYENBERGER

